

FESTIVAL #23 RAVENSARE

DOSSIER DE CANDIDATURE ECOLES DE DANSE – ASSOCIATIONS CULTURELLES

Scène ouverte pour amateur

22 ème édition du Festival RAVENSARE

29 et 30 Juin 2025 à Toulouse

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

> ASSOCIATIONS / ECOLES DE DANSE

NOM :

Adresse :

.....
.....

Téléphone :

E-mail :

Site Internet :

Date de création :

Êtes-vous ?

- Ecole de danse
- Association culturelle
- En voie de professionnalisation

> LE RESPONSABLE DU PROJET / PERSONNE À CONTACTER

NOM et Prénom :

E-mail :

Téléphone :

NOM du représentant légal de l'association ou du directeur de l'école :

.....

N° SIRET :

Code APE :

> LE SPECTACLE

Titre :

Style de danse :

Nom du (des) chorégraphe (s) / professeur(s) de danse :

.....
.....

Nombre de danseurs/élèves :

Durée du spectacle :

Durée de l'extrait (maxi. 30 min) :

Titres des musiques :

.....
.....
.....
.....

DÉPÔT DES DOSSIERS

- Le dossier complet est à renvoyer à l'adresse suivante :

**LE TRAIT BLEU
Appel à Auteurs
Festival Ravensare 2025
1, rue Joutx-Aigues
31000 TOULOUSE**

- Date limite de dépôt : **28 février 2025**

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Par téléphone au : 05.61.25.78.42
Par mail : letraitbleu@gmail.com
Sur le site internet : [Appel à auteur - Festival Ravensare](#)

CHARTE DU FESTIVAL RAVENSARE

Le candidat à l'Appel à Auteurs reconnaît avoir pris connaissance de la présente charte et s'engage à la respecter dans son intégralité si son dossier est sélectionné par l'organisateur. La participation au Festival est tributaire de l'approbation et du respect de la présente charte.

La scène ouverte du Festival Ravensare :

Le Festival Ravensare, imaginé par le directeur artistique Kassam Baïder et organisé par Le Trait Bleu, met à l'honneur, à Toulouse, la scène émergente depuis 22 ans.

Il s'est confié pour mission de sortir de la confidentialité des artistes qui méritent une meilleure visibilité, en offrant un espace d'expression et d'échange à la création contemporaine peu ou mal connue.

Pluridisciplinaire, il réunit des compagnies de danse, des groupes de musique, des photographes, des sculpteurs pour favoriser la rencontre et la confrontation entre l'œuvre et le public.

Pour 2025, la scène s'ouvre aux élèves d'écoles de danse et aux artistes d'associations culturelles en organisant une scène ouverte.

Cette dernière **offre à la création émergente un espace de diffusion et organise un plan de communication en conséquence** autour des élèves/artistes sélectionnés.

Ravensare privilégie les formes courtes :

De façon à faire découvrir une école de danse ou une association culturelle, **les créations programmées doivent être propres et finies.**

- **Ecole de danse ou association culturelle** : programmation d'une création d'une durée **entre 5 et 15 min maxi**, si plusieurs chorégraphie, ça sera **10 min maxi**

Candidatures et sélection :

Le **Festival Ravensare** s'adresse à toutes les formations d'artistes amateurs ou professionnels résidant en France.

Suite au lancement de **l'Appel à Auteurs**, chacun se déterminant comme artiste est libre de présenter sa candidature dans le délai fixé par l'organisateur, soit **jusqu'au 28 février 2025** pour les inscriptions aux scènes ouvertes.

La sélection des élèves/artistes programmés au **Festival Ravensare 2025** est effectuée par le comité artistique.

Chaque école de danse ou association culturelle se verra recevoir, **au plus tard fin mars 2025**, un avis d'acceptation ou de refus de sa participation.

Tous les participants doivent accepter que leurs dossiers puissent être utilisés dans les archives du **Festival Ravensare**.

Conditions de participation à la scène ouverte :

Le Trait Bleu n'achète ni de spectacles, ni d'œuvres. La participation à la scène ouverte du Festival n'est donc pas rémunérée.

Les élèves/artistes sélectionnés à l'issue de l'Appel à Auteurs doivent s'acquitter des frais d'inscription au Festival, d'un montant de

40€ pour l'inscription

(par chèque libellé à l'ordre de l'association « Le Trait Bleu »).

Conditions de représentation :

Les spectacles sont programmés **en extérieur**, au **Jardin Raymond VI de Toulouse, du 28 au 29 Juin 2025, à partir de l'après-midi.**

Une **scène de 8x12m, équipée d'un tapis de danse**, sont installées au Jardin Raymond VI, respectivement dans le jardin et sur l'Esplanade face à la Garonne.

Le plateau danse est en plein air. **Pas d'implantation lumières** (les spectacles étant programmés dans l'après-midi), **ni de coulisses attenantes** à la scène. **La chorégraphie doit s'adapter à cette scénographie.** Cette expérience, dans un décor en plein air, permet de tester la force du propos artistique et la qualité de l'interprétation.

Les élèves/artistes disposent d'un espace loge isolé du public.

Les besoins en son sont communiqués au technicien son du Festival, qui prend contact avec les écoles ou les associations de danse si nécessaire.

Une répétition a lieu le jour de la représentation. L'horaire est défini par l'organisateur en fonction du déroulement de la journée.

Chaque structure sera tenue informée par courriel des différentes modalités d'organisation du Festival Ravensare. En contrepartie, il devra répondre précisément aux différentes demandes de l'Organisation et respectera les plannings mis en place.

Matériel et sécurité :

La réglementation en matière d'hygiène et de sécurité dans les espaces destinés à l'accueil du public devra être scrupuleusement respectée.

Chaque utilisateur est tenu de maintenir dans son état d'origine les biens mis à sa disposition par l'organisateur pour les besoins de sa prestation. Si un participant est reconnu responsable de dégradation, l'ensemble de celles-ci sera à sa charge.

Les écoles de danse/associations sont tenues de prendre connaissance et de respecter les mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics, et celles prises par l'organisateur. Chaque structure est responsable de l'acheminement et de l'enlèvement de son matériel (tenue de scène, accessoires) pour chaque représentation et celui-ci demeure sous son entière responsabilité.

Conditions de prise en charge :

Repas :

Les écoles de danse et autres associations culturelles auront la **possibilité de se restaurer sur place à leur charge**. Un point de restauration est prévu sur le site du Festival.

Hébergement :

Les frais d'hébergement sont **à la charge des écoles de danse** et autres structures culturelles.

Transport :

Les frais de transport sont **à la charge des écoles de danse** et autres structures culturelles.

Promotion :

Dans le cadre de la promotion et de la communication sur le **Festival Ravensare** et sur les élèves/artistes programmés, les organisateurs seront libres de **diffuser sans contrepartie les noms et photographies des participants** et tout extrait d'œuvres sélectionnées, auprès des différents supports de presse écrite ou électronique, sur Internet et **par tous les moyens de communication au public, existants ou à venir**.

Le Trait Bleu accompagne les artistes :

Tout au long de l'année, Le Trait Bleu favorise aussi la rencontre entre l'élève amateur, l'artiste et le professionnel. Le **Festival Ravensare** en est la part visible.

Le Trait Bleu cherche, imagine et fabrique des moyens de poursuivre l'accompagnement et le suivi d'artistes découverts lors des éditions passées en développant des liens avec d'autres structures de diffusion ou d'autres festivals.

En mobilisant des espaces d'expression, des moyens de communication et une équipe technique, Le Trait Bleu dévoile chaque année les nouveaux visages de la scène émergente à travers des pièces originales et contemporaines.

Le **Festival Ravensare** se donne ainsi tous les moyens pour s'inscrire dans la durée et pour proposer une vision inédite de la création émergente.

Modification :

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de modifier la présente charte et s'engage à en informer les participants.

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le Festival ou d'en modifier le contenu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeait et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Festival.

**L'ORGANISATEUR EST AUTORISÉ À REFUSER L'ACCÈS À TOUTE PERSONNE
NE RESPECTANT PAS CES OBLIGATIONS.**

Le à

NOM et Prénom du signataire

Signature*

** Précédée de la mention « lu et approuvé »*